



Note de département

GIS | N° 2019 - 44

Décision du 05 novembre 2019

Décision n° GIS 2019 - 44 du 05 novembre 2019

Portant délégation de signature du Directeur du département Gestion et Innovation Sociales [GIS] au Responsable de l'unité Relations sociales et Droit Social [RDS]

Le Directeur du département Gestion et Innovation Sociales,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2019-64 consentie le 1^{er} octobre 2019 au directeur général adjoint, directeur du département Gestion et Innovation Sociales par la Présidente-Directrice générale de la RATP ;

Décide :

Article 1er

De donner délégation à :

- Mme Isabelle Caroff, Responsable par Intérim de l'unité RDS,
- Mme Claire Léquipé, Responsable de l'Entité Coordination des Instances et Moyens Syndicaux.

à l'effet de valider et signer, en son nom, notamment dans les outils informatiques comptables, les factures produites dans le cadre des conventions pour lesquelles l'unité RDS de la RATP est prestataire, d'un montant inférieur à 150 000 euros.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note de département n° GIS 2018-68 » en date du 20 décembre 2018.



Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site Internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 05 novembre 2019

Jean AGULHON
Directeur du département GIS